

# Dispositifs d'accueil et de prise en charge

**En France les dispositifs de droit commun sont mobilisés pour la santé des migrants. Une couverture en santé, déterminant fondamental de leur accès aux soins, est prévue. Des équipes de santé dédiées aux migrants prennent en charge leurs problèmes spécifiques.**

## Politique de santé en faveur des migrants : enjeux et défis

Lorsqu'on aborde la question des migrations, notre devoir collectif est de le faire positivement, en cherchant à les comprendre, à connaître les parcours réalisés dans toute leur diversité pour toujours mieux identifier les enjeux et les besoins, et y répondre. C'est aussi notre système de santé qu'il a fallu interroger, car les flux migratoires ne sont pas temporaires. Nos sociétés sont en effet celles de la mobilité des personnes, des migrations souhaitées mais aussi des migrations subies, aujourd'hui pour cause de guerre, demain aussi probablement pour des raisons climatiques. Nous avons donc devant nous des enjeux bien plus larges, composante à part entière de nos principes en santé publique, ceux de la dignité, de l'humanité, nécessaires à la santé de tous.

En France, le droit à protection de la santé pour tous doit permettre à chacun, quelle que soit sa situation, d'accéder à la prévention et aux soins. Ainsi la protection maladie « universelle », l'aide médicale d'État, les soins urgents ou encore la procédure dite « étranger malade » sont des dispositifs fondamentaux pour permettre l'accès à la santé. L'enjeu qui est le nôtre depuis plusieurs années est bien celui de l'effectivité de ce droit, de l'accès aux soins et de la pertinence des

soins délivrés. Ces principes doivent s'incarner dans des pratiques, en tenant compte des problématiques propres aux migrants.

Contexte oblige, prenons l'exemple de la pandémie actuelle du coronavirus pour rappeler ces problématiques. D'abord, les migrants comme les plus précaires sont particulièrement exposés au risque infectieux alors qu'ils bénéficient probablement moins que les autres des mesures de prévention prises pour la population générale. En effet, nombreux sont titulaires d'emplois peu qualifiés mais essentiels, et n'ont pas pu réduire leurs contacts quotidiens. De plus, l'application des mesures barrières, dont il faut être informé par le bon canal dans le bon langage, est rendue plus difficile par la promiscuité des logements par exemple. Les migrants connaissent souvent un accès aux soins entravé par la barrière de la langue, la méconnaissance du système de santé, les discriminations aussi. Ceux dont l'état de santé a été dégradé par leur parcours, leurs conditions de vie, sont aussi ceux qui, dans une pandémie comme celle que nous connaissons, sont confrontés à des risques accrus de développer des formes graves.

Ces difficultés, longtemps observées sous l'angle

**Jérôme Salomon**  
**Magali Guégan**  
**Julie Bouscaillou**  
Direction générale  
de la santé